

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES**  
**Extrait du Registre**  
**des délibérations du Conseil Communautaire**  
**de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON**

**SEANCE DU 09 DECEMBRE 2025 A 18 HEURES**

*L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 01 décembre 2025, s'est réuni à la salle de la Manutention à Embrun, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMOUD, Présidente.*

*Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN*

*Présents:* MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMOUD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, BERNARD-BRUNEL Franck, RIFFAUD Jean-Louis, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, PELLISSIER Robert, BEY Daniel, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, BACHENET Claude, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.

*Absents excusés :* SCARAFAGIO Stéphane donne pouvoir à Chantal EYMOUD, SILVE Wiebke donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, DIDIER Alexandre donne pouvoir à Franck BERNARD BRUNEL, BLANCHET Ouria donne pouvoir à RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, MARROU Jehanne donne pouvoir à Marc AUDIER, GOURLAIN Mireille.

*Absent représenté :* MAILLARD Laurent représenté par BEY Daniel, son suppléant.

**RAPPORT N° 2025/257 : Transition écologique – Objectifs et trajectoire climat air énergie**

**Vu** la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat ;

**Vu** la délibération du conseil communautaire du 01 juillet 2022, portant sur réalisation d'un schéma directeur des énergies ;

**Considérant** le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires de la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur approuvé le 15 octobre 2019 ;

**Considérant** la démarche « Territoire engagé dans la transition écologique » engagée en 2022 ;

**Considérant** la réalisation du SCOT de la CCSP (lancé en juin 2023) ;

**Considérant** les résultats du schéma directeur des énergies et de la concertation menée en 2024 ;

**Considérant** le projet de stratégie nationale bas carbone n°3 fixant un objectif national de neutralité carbone à horizon 2050 ;

**Considérant** les enjeux climat et énergie et les axes stratégiques correspondant du CRTE approuvé en 2021 ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITÉ** :

- **D'APPROUVER** les objectifs suivants :

- Une réduction d'ici 2030 des émissions de polluants atmosphériques
  - Réduire de près de 100 tonnes/an les émissions de particules fines PM2,5 et de composé organique volatil non méthanique COVNM

- Réduire de 77 tonnes/an les émissions d'oxydes d'azote Nox
- Réduire de 35 tonnes/an les émissions de particules fines PM10
- Réduire de 8,49 tonnes/an les émissions d'ammoniac NH3
- Réduire de 1,25 tonnes par an les émissions de dioxyde de soufre SO2

- **D'APPROUVER** la feuille de route associée en annexe.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEoud